



Récapitulatif – Règlement sur les heures de visite et règles de conduite des visiteurs en milieu hospitalier

Critères généraux des visites

- De 8 h à 20 h
- Deux visiteurs à la fois
- Les visiteurs de moins de 12 ans sont autorisés en présence d'un adulte accompagnateur
- Les fleurs et les plantes ne sont pas autorisées

Particularités par secteurs

Les critères généraux s'appliquent, sauf en cas d'indication contraire.

Unité de greffe rénale

- Seuls les visiteurs de 12 ans et plus sont admis

Unité des soins intensifs

Unité coronarienne

Unité de greffes de cellules hématopoïétiques

Héмато-oncologie

- Seuls les visiteurs de 12 ans et plus sont admis
- Un visiteur à la fois maximum

Unité de soins intensifs de pédiatrie

Unité néonatale

- La présence d'un visiteur est autorisée en tout temps
- De 8 h à 20 h, deux visiteurs à la fois sont autorisés

Unité de pédiatrie

- La présence d'un visiteur de 18 ans et plus est autorisée en tout temps
- De 8 h à 20 h, deux visiteurs à la fois sont autorisés
- Les frères et sœurs admis doivent être âgés de 12 ans et plus

Unité de périnatalité

- La présence de deux visiteurs est autorisée en tout temps à la salle d'accouchement
- De 8 h à 20 h, les frères et sœurs de moins de 12 ans sont autorisés en présence d'un adulte accompagnateur
- Les fleurs et plantes sont autorisées

Urgence

- Les visites sont permises en tout temps
- Un visiteur à la fois maximum
- Les visiteurs de moins de 14 ans sont autorisés en présence d'un parent ou d'un représentant légal

Unité de soins en santé mentale

- Le nombre de visiteurs varie en fonction de l'état de l'usager et du milieu d'accueil
- Les fleurs et plantes sont autorisées

Soins intensifs psychiatriques

- Semaine : de 19 h à 21 h
Samedi, dimanche et jours fériés : de 14 h à 16 h et de 19 h à 21 h
- Le nombre de visiteurs varie en fonction de l'état de l'usager et du milieu d'accueil
- Les fleurs et plantes sont autorisées

Urgence psychiatrique

- De 14 h à 17 h et de 18 h à 21 h
- Le nombre de visiteurs varie en fonction de l'état de l'usager et du milieu d'accueil
- Les fleurs et plantes sont autorisées

Unité de soins palliatifs

- Les visites sont permises en tout temps
- Le nombre de visiteurs n'est pas limité
- Les fleurs et plantes sont autorisées